

La Mistassini 60 \$ par perche

Des fosses productives au pied de chutes torrentielles dans une puissante rivière, au cœur de Dolbeau-Mistassini.

- Pêche à gué dans 3 fosses réputées : la Première Chute, la Deuxième Chute et la Cinquième Chute.
- 188 perches du 15 juin au 31 juillet, à raison de 4 perches/jour.
- Chaque pêcheur adulte peut être accompagné de 1 enfant de moins de 18 ans sans frais pêchant sur la perche et les limites de capture et de prise du pêcheur.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pêcheurs	69	66	95	173	171	185
Captures	37	51	113	84	125	106
Capture/pêcheur	0,54	0,77	1,19	0,49	0,73	0,57
Taux de succès (%)	38	55	64	31	47	32
Récolte¹	33	40	87	75	120	99
Poids moyen (kg)	1,3	1,3	1,4	1,5	1,3	1,6

¹ Limite de prise : deux ouananiches en 2008 à 2011 et 2017; remise à l'eau de toutes les captures décrétée en cours de saison en 2012 et 2013; réduite à une ouananiche en cours de saison en 2014 à 2016; trois ouananiches en 2018 à 2020, sauf dans la Métabetchouane (une à compter de 2019).

PÊCHE À LA OUANANICHE À LA MOUCHE

DANS LA RIVIÈRE MISTASSINI

MODALITÉS DE PÊCHE – Pêche à la mouche exclusivement au moyen d'une seule mouche à la fois, non lestée, non appâtée et garnie d'au plus trois hameçons. Chaque pêcheur adulte peut être accompagné d'un enfant de moins de 18 ans sans frais, **mais ce dernier pêche sur la perche et sur les limites de capture et de prise du pêcheur**. Autrement dit, jamais plus de deux perches en action à la fois.

LIMITE DE PRISE ET REMISES À L'EAU – Le nombre total de captures autorisé et la *limite de prise* quotidienne (captures conservées) sont de 3 ouananiches **par autorisation de pêcher**, ce qui inclut l'enfant de moins de 18 ans qui vous accompagne le cas échéant. Toute pêche doit cesser dès que vous et/ou l'enfant qui vous accompagne avez capturé 3 ouananiches, peu importe que vous les conserviez toutes ou non.

FAIBLES MONTAISONS – Advenant de trop faibles montaisons en rivière, le nombre total de captures autorisé et la limite de prise seront réduits en cours de saison, quitte à obliger la remise à l'eau de toutes les captures au besoin, sans préavis ni remboursement.

AUTRES ESPÈCES – Les espèces autres que la ouananiche peuvent être conservées.

ENCADREMENT – Vous serez encadrés par nos assistants à la protection de la faune qui oeuvrent déjà sur la rivière pour la protéger. Leur tâche principale consiste à patrouiller la rivière pour prévenir le braconnage et non à vous guider ou vous accompagner du matin au soir. Mais ils vous accueilleront avec plaisir sur «leur» rivière et vous y dirigeront; ils vous conseilleront et vous accommoderont du mieux qu'ils le peuvent; ils veilleront à votre sécurité et recueilleront vos impressions et commentaires. Bref, ils fraterniseront avec vous et feront tout en leur possible pour que votre journée de pêche se déroule dans les meilleures conditions.

ACCUEIL – À 6 h dans le stationnement de la Maison du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean, située en bordure de la route régionale 169 à mi-chemin entre les ponts de Dolbeau et Mistassini. Il ne s'agit pas de la «halte routière de la Chapelle» ni du kiosque touristique «Crémère du Nord/Halles du Bleu».



À VOTRE ARRIVÉE – Notre employé vérifiera votre identité et celle de votre partenaire; il vous remettra vos *autorisations de pêcher* et son numéro de cellulaire; s'il y a lieu, il procédera au tirage au sort des deux fosses principales qui seront pêchées en avant-midi et en après-midi (*Deuxième Chute* et *Cinquième Chute*); il vous dirigera vers votre fosse ou vous y accompagnera au besoin.

MÉDICAMENTS – Si vous portez sur vous des médicaments importants (nitroglycérine ou inhalateurs pour l'asthme par exemple), veuillez en informer notre employé et votre partenaire à votre arrivée sur les lieux.

HORAIRE DE PÊCHE ET CHANGEMENT DE FOSSE – Vous pêcherez une première fosse en avant-midi jusqu'à 13 h, puis une seconde fosse en après-midi jusqu'à 21 h. Le changement de fosse s'effectuera entre 13 h et 14 h.

DÎNER – Avant de poursuivre votre pêche en après-midi, peut-être souhaitez-vous dîner dans un restaurant de Dolbeau-Mistassini. Au préalable, prenez entente avec notre employé pour votre retour sur la rivière.

PÊCHE À GUÉ OU EN EMBARCATION – La pêche se pratique à gué. La *Première Chute* se pêche à pieds secs, la *Deuxième Chute* avec des cuissardes ou des «waders» et la *Cinquième Chute* avec des «waders».

QUOI APPORTER – *Permis de pêche sportive* du Québec, veste de flottaison, équipement de pêche, puipe, «waders» ou cuissardes, habit de pluie, havresac, lunch, sacs à déchets, papier toilette, cellulaire, appareil photo et glacière pour vos prises.

SÉCURITÉ ET COMMUNICATIONS – Pour votre sécurité et pour communiquer avec notre employé au besoin, apportez votre veste de flottaison et votre cellulaire.

MOUCHES ET SOIES – Les mouches montées sur des hameçons #1, 2, 4 et 6 à longue hampe (3X à 6X) font habituellement l'affaire : streamers en poils ou en plumes, wooly buggers, muddler minnows, mudlapins et «bombers» à saumon. En désespoir de cause, de petites mouches à saumon noires peuvent faire la différence. Il est conseillé d'apporter, en plus d'une soie flottante, une soie flottante à bout calant ou une soie calante et/ou des avançons calants.

ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS DE PÊCHE ET DES PRISES – L'enregistrement de vos résultats de pêche et de vos prises auprès de notre employé est obligatoire. Cet enregistrement s'effectuera à la Maison du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean à 21 h ou avant votre départ en cours de journée (ci-après).

DÉPART EN COURS DE JOURNÉE – **Vous devez obligatoirement nous remettre vos autorisations de pêcher avant votre départ**, peu importe que vous ayez capturé ou non des poissons. Contactez notre employé sur son cellulaire; celui-ci vous rejoindra sur place ou à la Maison du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean.

DÉCHETS – Rapportez tous vos déchets svp.

OÙ LOGER – À Dolbeau-Mistassini : Auberge La Diligence 418 276-6544; Vauvert-sur-le-lac-Saint-Jean (chalets locatifs) 418 374-2746/276-6502; Camping Saint-Louis (chalets locatifs) 418 276-4670/4891; Hôtel du Boulevard 418 276-8207; Motel Chute des Pères 418 276-1492; Motel Dolbeau 418 276-3792. **Réservez tôt!**

OÙ CAMPER – À Dolbeau-Mistassini : Camping des Chutes 418 276-5675/6502; Camping Saint-Louis 418 276-4670/4891; Camping Vauvert-sur-le-lac-Saint-Jean 418 374-2746/276-6502. **Réservez tôt!**

Première Chute



Deuxième Chute







Cinquième Chute





